

VU POUR VOUS



HANDICAP La fondation Just4smiles, qui s'est donné pour mission d'apporter des moments de plaisir et de découverte aux enfants handicapés, a organisé, hier, une rencontre avec l'homme-oiseau Yves Rossy à l'aérodrome de Prangins. En plus, Véronique a eu droit à un vol en avion. PRANGINS, LE 8 MAI 2009

Personne ne veut payer pour renoncer à une antenne

MORGES

Des habitants s'inquiètent au sujet d'une antenne de l'opérateur Orange prévue à proximité du futur centre de vie infantile. Alors que le projet semblait mort dans l'œuf, la question n'est toujours pas réglée, loin de là.

L'affaire s'annonçait sous les meilleurs auspices. Or il convient aujourd'hui d'y mettre un sérieux bémol. Le projet d'antenne de téléphonie mobile, qui devrait être implantée sur l'immeuble de l'avenue de Chanel 2, à quelques dizaines de mètres du futur Centre de vie infantile, n'est pas encore abandonné.

En février, les habitants de la

rue s'étaient opposés en masse à l'installation de l'antenne, jugeant que ses ondes pourraient affecter les enfants. Par chance, le propriétaire de l'immeuble, le député libéral Patrick de Preux, s'était d'emblée montré sensible au problème et s'engageait à renoncer à cette implantation. Joignant la parole à l'acte, il n'a pas tardé à signifier sa décision à Orange.

Depuis, plus rien. Les opposants à l'antenne sont inquiets et ils ont peut-être des raisons de l'être. Aujourd'hui, ce dossier est toujours en cours. Après les oppositions, la commune de Morges a suivi la procédure normale, qui consiste à faire examiner l'objet par les services de l'Etat.

«Une fois que nous aurons réuni tous les éléments, nous

contacterons le propriétaire et l'opérateur», indique la syndique, Nuria Gorrite. Il faut savoir qu'un contrat entre les deux protagonistes a déjà été signé, ce qui, évidemment, va poser problème. S'ils arrivent à s'arranger, il n'y aura pas d'antenne. Dans le cas inverse, la Municipalité devra statuer sur le permis d'implanter l'antenne, domaine de sa compétence. Selon la position municipale, des recours pourraient ensuite être interjetés, en provenance des opposants ou de l'opérateur, voire du propriétaire si ce dernier se voit contraint de payer des dommages à Orange.

Patrick de Preux n'est pas prêt à payer de sa poche pour la dénonciation du contrat avec Orange: «C'est à la commune de s'en charger», estime-t-il. Or la

syndique s'inscrit en faux: «Ce n'est pas au contribuable morgien de payer», professe-t-elle.

Prise de position attendue

De son côté, Orange ne peut rien dire sur ce qui adviendra des tractations en rapport avec le contrat dénoncé, cette question relevant du domaine privé. En revanche, la porte-parole Marie-Claude Debons informe qu'Orange attend la prise de position de la Municipalité. L'affaire risque donc de durer. L'espoir subsiste pour les opposants de voir Orange renoncer, l'opérateur risquant de souffrir d'un déficit d'image s'il persiste dans son choix malgré la volonté des adultes du quartier de protéger les enfants contre les ondes électromagnétiques de la téléphonie mobile. LISE BOURGEOIS

PUBLICITÉ

La CGN sauve deux naufragés

LÉMAN

Le *Coppet* a stoppé les machines pour venir en aide à deux plaisanciers dont le petit bateau s'était retourné hier.

Le navibus *Coppet*, qui fait la navette durant la journée entre Lausanne et Thonon, a effectué un sauvetage d'urgence hier vers 17 h 30, au large des côtes françaises. «L'équipage du *Coppet* est venu au secours de deux plaisanciers dont le petit bateau s'était retourné», confirme Kathia Mettan, responsable des relations publiques de la Com-



Agir en tout temps